



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
12 décembre 2018
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 octobre 2018, à 15 heures

Président : M^{me} Alateibi (Vice-Présidente)..... (Émirats arabes unis)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala), M^{me} Alateibi (Émirats arabes unis) prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service d'un développement durable (A/73/66-E/2018/10)

1. M^{me} Sirimanne (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international » (A/73/66-E/2018/10), dit que celui-ci a été établi sur la base des renseignements communiqués par 33 entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

2. L'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) a continué de progresser de manière constante partout dans le monde. Les dernières estimations de l'Union internationale des télécommunications (UIT) montrent que la technologie de la téléphonie mobile et les réseaux et services de communication à large bande sont de plus en plus largement adoptés. Cependant, l'accès à Internet est loin d'être universel: en 2017, la moitié de la population mondiale ne bénéficiait pas encore d'Internet. Dans les pays les moins avancés (PMA), 17 % seulement de la population est reliée à Internet contre 81 % dans les pays développés. Il faut donc remédier à la fracture numérique sous ses différentes formes, qui vont du fossé générationnel aux disparités géographiques.

3. Le rapport souligne la force de la révolution technologique actuelle, qui a permis de réduire les coûts de la collecte, du stockage et du traitement des données grâce à des technologies telles que la robotique, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D. Les technologies numériques permettent aux pays en développement de participer plus largement aux marchés mondiaux, aux chaînes de valeurs et à la diffusion des connaissances. Elles récompensent la créativité et l'innovation, offrent de nouvelles possibilités de création de revenus, notamment pour les femmes et les groupes marginalisés, et créent de nouveaux types d'emplois et de possibilités pour améliorer l'accès aux services financiers. Ces technologies comportent cependant des risques. Ainsi, l'automatisation et l'intelligence artificielle sont susceptibles de supplanter les emplois manuels et qualifiés actuellement occupés par des personnes. L'impact net du développement technologique et ses effets sur les marchés de l'emploi et sur les emplois demeurent mal cernés, mais il faut, en tout état de cause,

réformer radicalement l'éducation et la formation pour que les pays puissent tirer profit de ces progrès.

4. La CNUCED estime que la production mondiale de biens et services liés aux TIC représente actuellement 6,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Plus de 100 millions de personnes sont employées dans les seuls secteurs des services des TIC. Le commerce en ligne s'est élevé à 25 700 milliards de dollars en 2016 et continue de croître rapidement. Entre 2010 et 2015, les exportations de service des TIC se sont accrues de 40 % dans un contexte de reprise économique mondiale lente, ce qui atteste de l'immense potentiel de l'économie numérique. Cependant, les pays en développement, notamment les PMA, ne sont pas encore prêts à bénéficier des bienfaits de la numérisation et le fossé en matière de commerce en ligne demeure énorme. Dans de nombreux pays développés, plus de 70 % de la population effectuent leurs achats en ligne. Cette proportion est de moins de 3 % dans les PMA. Pour affronter avec succès une concurrence exacerbée sur les marchés mondiaux, les pays doivent absolument investir dans les capacités d'accès au commerce en ligne.

5. Le besoin de disposer de données plus complètes sur les TIC, qui sont essentielles à l'élaboration factuelle de politiques, va devenir de plus en plus pressant. Pour combler ce vide, le Groupe intergouvernemental d'experts de la CNUCED sur le commerce en ligne et l'économie numérique a récemment mis en place un groupe de travail chargé de mesurer le commerce en ligne et l'économie numérique.

6. La dépendance accrue des services publics, des entreprises et des personnes à l'égard d'Internet et des systèmes connexes de TIC a fragilisé les utilisateurs face aux cyberattaques. Le rapport met en relief la multiplication des risques liés à l'Internet des objets. On compte actuellement 20 milliards d'appareils numériquement connectés. Ce chiffre devrait doubler en cinq ans, puis s'accroître de façon plus progressive, mais il n'existe aucune norme internationalement reconnue pour les nouveaux appareils, ce qui les expose à des cyberattaques de grande envergure.

7. En pleine évolution, la société de l'information pose des défis pour la gouvernance nationale et internationale. En 2017, on a continué de débattre de diverses questions liées à la gouvernance dans des forums tels que le Sommet mondial sur la société de l'information et le Forum sur la gouvernance d'Internet. Bien que le groupe de travail de la Commission de la science et de la technologie au service du développement ait tenu cinq réunions entre 2016 et 2018, il n'a pas été possible de s'accorder sur un ensemble de recommandations concernant les modalités

de renforcement de la coopération du fait de la complexité et de la sensibilité politique du sujet.

8. Il a été demandé au nouveau Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, composé de 20 membres représentant des gouvernements, le secteur privé, la société civile, les universités et la communauté des techniciens, de contribuer au débat public élargi sur l'importance des approches coopératives et intersectorielles susceptibles d'assurer un avenir numérique sûr et inclusif profitant à tous, en tenant compte des normes relatives aux droits de l'homme. Le Groupe devrait recenser les insuffisances en matière de politique, de recherche et d'information et faire des propositions pour développer la coopération internationale dans l'espace numérique.

9. Les progrès accomplis en matière d'entrée dans la société de l'information demeurent très inégaux. C'est un handicap qui sera probablement exacerbé à mesure que s'intensifiera le rythme des innovations. Il est attendu de la coopération internationale multipartite qu'elle réponde à ce défi, ainsi qu'à d'autres comme la cybersécurité. Une nouvelle vague d'innovations technologiques souvent dénommée « quatrième révolution industrielle » devrait changer radicalement et à une large échelle la nature de la société de l'information, ce qui ouvrira de nouvelles perspectives pour réaliser les objectifs de développement durable, mais posera aussi de nouveaux défis, compte tenu des incertitudes entourant ses effets sur les structures économiques et sociales existantes. Les pays et entreprises qui investissent dans l'infrastructure et les capacités devraient bénéficier de ces innovations, tandis que ceux qui ne mobilisent pas de ressources à cette fin resteront à la traîne.

10. Le dialogue international sur les questions de gouvernance, en particulier la réglementation des marchés en ligne, le rôle et les responsabilités des entreprises de taille mondiale et la relation entre les différentes juridictions nationales, se poursuivra et s'intensifiera dans les années à venir. La communauté internationale doit veiller à donner corps à la vision du Sommet mondial sur la société de l'information concernant l'instauration d'une société de l'information axée sur la personne, inclusive et orientée vers le développement dans un contexte de mutations technologiques rapides et imprévisibles.

11. **M. Ríos Sánchez** (Mexique), demande quels sont les problèmes que la CNUCED a rencontrés dans ses relations avec d'autres organisations et entités du système des Nations Unies et quels obstacles elle doit surmonter dans son action sur ces questions.

12. **M^{me} Sirimanne** (CNUCED) dit que 33 entités des Nations Unies, des organisations internationales et d'autres parties prenantes se sont réunies dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information afin de se pencher sur toutes les réalisations conjointes, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. Le système des Nations Unies, notamment la CNUCED, est énormément sollicité par les pays en développement désireux de renforcer leurs capacités. La CNUCED a les compétences nécessaires, car elle dispose d'un vaste et efficace programme sur l'économie numérique, mais elle ne compte que cinq personnes seulement pour le mettre en œuvre. S'il est pénible de constater l'énormité des besoins actuels, il faut aussi noter que la CNUCED ne possède pas les financements nécessaires pour y répondre à une échelle aussi large. Ce problème est celui de nombreuses entités des Nations Unies.

13. **La Présidente** invite la Commission à entamer le débat général sur cette question.

14. **M. El Ashmawy** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les TIC sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable et affichent un énorme potentiel pour accélérer les progrès humains. La création, le développement et la diffusion de nouvelles innovations et technologies et du savoir-faire qui s'y rattache sont de puissants moteurs de la croissance économique et du développement durable.

15. Le rapport du Secrétaire général a une fois de plus mis en lumière la nécessité criante de combler les fossés numériques dans et entre les pays. Une nouvelle vague d'innovations a montré combien il est difficile d'anticiper le rythme auquel certaines TIC particulières seraient adoptées et, par conséquent, d'élaborer les politiques appropriées afin d'en tirer le meilleur parti et d'atténuer les risques qu'elles peuvent comporter. Les disparités entre les sexes dans la science et la technologie sont un sujet de préoccupation grandissant, tout comme les niveaux très bas de l'accès à Internet des personnes âgées, des habitants des zones rurales et des personnes handicapées. De même, le faible niveau d'alphabétisation pèse négativement sur les taux d'utilisation d'Internet.

16. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent l'importance de plus en plus grande que prennent les TIC dans le développement durable dans des domaines comme la santé, l'éducation, la diffusion des connaissances, le développement agricole, la promotion de la paix et les réponses aux changements climatiques, notamment les systèmes d'alerte rapide, la réduction des risques de catastrophe et les interventions humanitaires.

Il est crucial de se pencher sur les questions fondamentales qui faciliteraient, partout dans le monde, l'exploitation du potentiel que recèlent les TIC et les innovations aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Il importe aussi de réduire et d'éliminer tous les fossés numériques entre et dans les pays et entre les femmes et les hommes, à la faveur notamment de cadres propices à l'action et du renforcement de la coopération internationale afin de réduire le coût des TIC, d'améliorer l'accès à celles-ci, d'appuyer le secteur de l'éducation, de renforcer les capacités et le multilinguisme, de préserver la culture et d'augmenter les investissements et les modes de financement adéquats. Le Groupe se félicite de la tenue de forums, de l'action des groupes de travail et de l'organisation de réunions visant à exploiter le potentiel de la technologie et des données au bénéfice du développement durable et à recenser les opportunités et modalités de lutte contre les défis structurels, comme l'ont notamment fait le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique et le Forum mondial des Nations Unies sur les données.

17. Il est également essentiel pour les pays développés et les acteurs concernés d'apporter un appui renforcé et coordonné aux pays en développement afin de remédier au fossé numérique par un transfert de technologies, notamment à des conditions préférentielles et concessionnelles. Il faut aussi canaliser d'urgence l'assistance technique et le renforcement des capacités de façon efficace et durable en fonction des besoins et contraintes spécifiques des pays en développement, notamment en Afrique, des PMA, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays et peuples sous occupation étrangère, dont les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, tout en gardant à l'esprit les graves défis que connaissent les pays à revenu intermédiaire.

18. Le Groupe des 77 et la Chine attachent également une grande importance à la mise en œuvre pleine et efficace, aux niveaux régional et international, des textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial, en particulier les dispositions relatives à la gouvernance d'Internet et au renforcement de la coopération. Dans un monde de plus en plus interdépendant, il faut renforcer la représentation et la participation des pays en développement dans la gouvernance d'Internet, notamment dans le Forum sur la gouvernance d'Internet, afin d'assurer la stabilité, la sécurité et la continuité d'Internet. Le Groupe engage le groupe de travail de la Commission de la science et de la technologie au service du développement à formuler des recommandations sur l'approfondissement de la

coopération, comme l'a envisagé le Programme de Tunis. L'utilisation de telles technologies doit également être pleinement compatible avec les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et le droit international.

19. **M^{me} Beckles** (Trinité-et-Tobago), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la Communauté est consciente que les TIC jouent un rôle de premier plan dans la réalisation d'un développement durable et ouvert à tous, notamment dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de la santé, de l'environnement et des océans, et de l'égalité des sexes, tout en constituant un instrument favorisant la bonne gouvernance, la responsabilité sociale et une plus grande efficacité des services publics. Les pays membres de la CARICOM affrontent des problèmes de développement uniques. Leur petite taille, leur éloignement, la faiblesse de leurs ressources et de leur base d'exportation sont autant de facteurs qui les pénalisent dans leur action de développement. Ces contraintes sont aggravées par les effets des changements climatiques, dont les phénomènes climatiques extrêmes tels que les ouragans, la montée du niveau des océans et l'érosion côtière.

20. La technologie et l'innovation sont des facteurs qui permettent de contourner ces contraintes. Cependant, l'accélération des évolutions technologiques, conjuguée aux pressions inhérentes à la mondialisation, ont élargi le fossé numérique entre le Nord et le Sud. La CARICOM note à cet égard que le Secrétaire général a souligné dans son rapport que ces inconvénients devraient prendre plus d'ampleur avec l'intensification des innovations technologiques.

21. Conformément à l'impératif éthique de ne laisser personne de côté, les Nations Unies doivent veiller à ce que les effets bénéfiques des TIC, dont les nouvelles technologies, soient accessibles à tous. Les pays membres de la CARICOM ne peuvent que bénéficier considérablement du transfert de technologies, notamment pour la mise en place de systèmes d'alerte rapide susceptibles de les aider à atténuer les dégâts causés par des phénomènes climatiques graves et imprévisibles, à sauver des vies et à préserver des moyens de subsistance. Il est donc essentiel de veiller à ce que les petits États insulaires en développement participent de façon utile et équitable à la société mondiale de l'information.

22. La mise en œuvre du pôle régional unique pour les TIC, récemment approuvé par les pays membres de la CARICOM, nécessite des compétences techniques. La Communauté appelle la communauté internationale à venir en aide aux pays en développement par un

renforcement de leurs capacités et un accès préférentiel aux financements. Compte tenu de l'importance de la mobilisation des ressources financières aux fins de la réalisation du Programme 2030, les pays membres de la CARICOM se réjouissent de la tenue du troisième Forum annuel du Conseil économique et social sur le financement du développement. Ils saluent également les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies et espèrent que le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable permettra de promouvoir les solutions technologiques et innovantes.

23. La CARICOM n'ignore pas que les TIC peuvent être exploitées par des organisations terroristes et criminelles. Si la région des Caraïbes s'est efforcée de réduire sa vulnérabilité dans le domaine de la cybersécurité, il lui faut cependant approfondir sa collaboration avec la communauté internationale. La Communauté sollicite une fois de plus l'appui de la communauté internationale à travers une coopération internationale multipartite pour améliorer la cybersécurité dans la région. Elle souligne aussi l'action d'ouverture initiée par le Sommet mondial sur la société de l'information, qui a mis en place une plate-forme concernant les problèmes liés à l'utilisation des TIC.

24. Face au fossé numérique entre les sexes en matière d'accès aux TIC, notamment dans l'éducation et l'emploi, la CARICOM salue l'initiative prise par l'UIT de célébrer la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des technologies de l'information et des communications. L'Union caribéenne des télécommunications demeure un instrument utile de sensibilisation du public, qui appelle au renforcement de la collaboration régionale dans l'élaboration de politiques et de solutions régionales dans le domaine des TIC. La CARICOM demande instamment de préparer et de mettre en œuvre des stratégies viables permettant de combler le fossé numérique et d'apporter des changements positifs dans l'ensemble de la région des Caraïbes.

25. **M. Ligoya** (Malawi) dit que les innovations modernes dans le domaine des TIC sont porteuses d'évolutions économiques et sociétales. L'importance de ces technologies pour les PMA est consacrée dans la cible 9.c. du Programme 2030. Cependant, leur utilisation doit être adaptée aux besoins spécifiques de développement des pays qui connaissent un grand retard dans ce domaine. Les progrès en matière d'intégration dans la société de l'information sont inégaux. Il faut donc redoubler d'efforts pour réaliser une desserte

numérique universelle et tirer le meilleur parti des TIC dans le développement durable.

26. Entre 2011 et 2016, les taux d'abonnement à la téléphonie mobile ont rapidement augmenté dans les PMA, tandis que la pénétration d'Internet demeurait faible. Si cette tendance se poursuit, il faudra à ces pays plus de 15 ans pour que le taux d'accès à Internet dépasse 50 %. Dans les PMA, l'accès aux TIC est tributaire de plusieurs facteurs dont l'infrastructure, la géographie, la densité de population et la faiblesse des chaînes de valeur des TIC ou de l'écosystème. Par-dessus tout, ces pays manquent de réseaux numériques nationaux et d'éléments connexes tels que les centres de données et les échanges par Internet, ainsi que d'un accès viable au réseau électrique, qui bénéficie à seulement 39 % de la population et d'un réseau de fibres optiques dans les zones rurales et mal desservies.

27. L'accès aux réseaux et services mobiles ouvre de nouvelles possibilités de développement dans l'agriculture, la santé et les services bancaires notamment. Les services bancaires mobiles introduits dans certains des PMA représentent de véritables atouts pour les personnes et les petites entreprises et ont des effets tangibles en matière d'éradication de la pauvreté, d'égalité des sexes, d'emploi et de réduction des inégalités.

28. Les PMA ont besoin d'un écosystème Internet durable pour exploiter la technologie numérique et promouvoir le développement socioéconomique. La mise en place des réseaux numériques nationaux et le développement des connections aux plates-formes numériques régionales et mondiales nécessitent des investissements et un savoir-faire technique. Par conséquent, les PMA attendent des partenaires de développement qu'ils intensifient leur assistance, à travers l'apport conjugué de l'aide publique au développement et de l'investissement direct étranger. Ainsi, la Banque mondiale a apporté un appui au Programme d'accès à Internet de la région Pacifique, par le financement de câbles sous-marins. Un appui de ce type devrait être accordé à tous les PMA.

29. **M^{me} Zahir** (Maldives), parlant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, exprime le souhait que les prochains rapports du Secrétaire général sur le point de l'ordre du jour à l'examen porteront spécifiquement sur la situation particulière des petits États insulaires en développement et sur l'état actuel des TIC dans ces pays. L'Alliance se félicite du contenu du rapport de l'Internet Society (Association Internet) sur l'accès à Internet dans les petits États insulaires en développement, dont les conclusions devraient être largement diffusées.

30. Compte tenu de l'isolement géographique des petits États insulaires en développement, de la dispersion de leur population, de leur éloignement des marchés et de la vulnérabilité de leurs infrastructures, on ne saurait assez insister sur l'importance du rôle des TIC dans la vie sociale, économique et financière de leurs populations. Ces pays sont très éloignés des sources d'accès à Internet en amont, qui sont situées par-delà les océans et il n'est pas envisageable de tirer des câbles sous-marins pour servir de petites îles. Leur exposition aux catastrophes naturelles et aux effets négatifs des changements climatiques fragilise davantage leurs infrastructures de communication.

31. Malgré tous ces problèmes, l'interconnexion, notamment mobile, s'est largement améliorée au cours des 10 années écoulées et la plupart de ces petits États sont reliés à au moins un câble sous-marin. Cependant, l'accessibilité et l'accès demeurent préoccupants, au même titre que les lacunes en matière de développement des connaissances et des compétences, qui empêchent les insulaires de bénéficier du potentiel des TIC. Il faut d'urgence établir des partenariats mondiaux, à la fois pour développer l'infrastructure et faciliter l'éducation et la sensibilisation aux utilisations stratégiques des TIC, faute de quoi le fossé numérique entre pays développés et pays en développement continuera de creuser les inégalités dans le monde.

32. Les TIC offrent d'énormes perspectives de progrès dans l'éducation, la gestion des risques de catastrophe et les services financiers. Grâce à ces technologies, les étudiants peuvent acquérir des connaissances numériques de base et se donner les moyens de progresser, même en l'absence d'enseignants et de moyens didactiques. Pendant les catastrophes naturelles, les TIC offrent des moyens technologiques essentiels, dont notamment les systèmes d'alerte rapide, les communications et les fournitures, ainsi que l'accès en temps réel aux données et à l'information sur les zones d'évacuation.

33. Les TIC ont largement contribué au renforcement de l'accès aux services financiers et ont montré leur efficacité face à des problèmes tels que la baisse récente des services de banque correspondante dans les Caraïbes et le Pacifique, qui a eu un impact négatif sur des économies déjà fragiles en perturbant les envois de fonds. Les TIC doivent être disponibles et accessibles à tous. Le renforcement des études et analyses sur leur impact constituerait un instrument important pour suivre les progrès accomplis et mesurer l'impact de l'accès à ces technologies.

34. **M. Falusi** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe africain, dit que les TIC ont montré qu'elles sont

un outil important dans la recherche de réponses à des problèmes pressants, dont l'accès aux soins de santé et à l'eau potable, la croissance économique et la viabilité de l'environnement. La société de l'information et l'économie numérique basée sur le savoir sont des secteurs porteurs de croissance et de développement dans le monde.

35. L'édification d'une société africaine de l'information pour les générations futures aidera le continent à atteindre ses objectifs de développement et réaliser son intégration dans une économie numérique mondiale porteuse de changements. C'est dans ce contexte que l'Union africaine a adopté une Stratégie continentale des TIC pour l'Afrique qui orientera le développement des TIC jusqu'à 2025. La Stratégie met l'accent sur sept thèmes: l'infrastructure postale et des télécommunications; le renforcement des capacités; les applications et services en ligne; la mise en place d'un environnement et d'une gouvernance favorables; la mobilisation des ressources et les partenariats; l'industrialisation et la recherche & développement. L'Union africaine s'emploie également à promouvoir l'harmonisation de la politique et du cadre réglementaire régissant le secteur et a inscrit dans son programme stratégique des questions telles que l'accessibilité, les transactions électroniques, la gouvernance d'Internet et la cybersécurité. Le Groupe africain espère que l'introduction du domaine de premier niveau « .Africa » contribuera au renforcement de l'économie numérique locale.

36. Pour faire face à des problèmes tels que la réglementation et la protection d'Internet, la confidentialité en ligne, la protection des données et la protection des enfants, il faut établir des partenariats favorisant l'échange d'expériences et appliquer des normes compatibles. À cet égard, l'Union africaine a adopté la Convention de l'Union africaine sur la sécurité du cyberspace et la protection des données personnelles, qui couvre plusieurs questions connexes dont le commerce en ligne, la protection des données et la cybercriminalité et met l'accent sur la cybersécurité nationale et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la pornographie mettant en scène des enfants. En application de la Convention, les pays africains pourront promulguer des lois sur la protection des données personnelles et élaborer des stratégies nationales de cybersécurité.

37. Le rôle central des TIC dans le renforcement du commerce international est évident. L'Afrique tient à utiliser ces technologies à la faveur de partenariats destinés à créer et bien gérer des infrastructures de TIC afin de donner un nouvel élan au commerce continental et mondial. Le renforcement des investissements et la

mobilisation de ressources suffisantes contribueront largement à éviter que l'Afrique reste à la traîne de la société de l'information. Le Groupe africain demande à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en place une société de l'information globale, ouverte à tous et centrée sur l'humain et le développement, conformément au Programme de Tunis pour la société de l'information.

38. **M. Ram** (Inde) dit que la communication instantanée et l'information en temps réel de plus en plus abordable qu'apportent les TIC ont transformé quasiment tous les secteurs de l'activité humaine et peuvent accélérer la croissance et le développement au bénéfice de tous, mais aussi créer des sociétés du savoir. Les TIC permettent d'établir de solides fondations pour le développement durable. Pour réaliser toute le potentiel qu'elles recèlent, il faut cependant améliorer les cadres réglementaires et d'action, ainsi que les compétences techniques dans les organes gouvernementaux, les entreprises et la société civile. Il faut aussi combler le grand fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement.

39. Tout le monde connaît les succès remarquables de l'industrie indienne des technologies de l'information. Le Gouvernement indien a placé la technologie au cœur de la croissance du pays grâce à des politiques telles que Digital India, Make in India et Startup India. Le programme Digital India tend à combler le fossé numérique, autonomiser les groupes vulnérables de la population et améliorer la gouvernance. On estime que les initiatives conduites dans le cadre de ce programme pourraient faire gagner au PIB de l'Inde jusqu'à 1 000 milliards de dollars en 2025. Une politique nationale des communications numériques a été adoptée en 2018 afin de faciliter l'accès de tous aux réseaux de communication à large bande, créer 4 millions d'emplois dans le secteur des communications numériques, porter la part des communications numériques dans le PIB à 8 %, renforcer la contribution du pays aux chaînes de valeurs mondiales et assurer la souveraineté numérique.

40. La création du système d'identification biométrique *Aadhar* combiné aux services bancaires et à la technologie de la téléphonie mobile a marqué une étape historique dans le domaine de l'accès des services financiers à tous. C'est ainsi que des cartes d'identité ont été délivrées à plus d'1,2 milliard de citoyens indiens. Un système de transfert de prestations en espèces a aussi permis d'ouvrir plus de 320 millions de nouveaux comptes bancaires et de fournir des prestations plus efficaces et transparentes. Dans le secteur de la santé, une application spécialisée appelée e-VIN permet d'accéder en temps réel aux informations

sur la disponibilité des vaccins. Grâce aux TIC, les marchés et les produits sont reliés entre eux à travers un tableau de bord des marchés agricoles appelé e-NAM. De même, une plate-forme de commercialisation directe pour les femmes entrepreneurs, appelée Mahila Haat, a été créée. L'Inde demeure attachée au renforcement des partenariats mondiaux grâce à l'apport de technologies qui facilitent l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

41. **M. Kulikov** (Fédération de Russie) dit que les TIC figurent parmi les principaux facteurs qui déterminent le niveau de développement durable dans le monde moderne et que leur diffusion et accessibilité sont essentielles pour faire face plus efficacement aux problèmes de développement. Il existe un lien direct entre la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information et celle du Programme 2030 dans le but d'édifier une société fondée sur le savoir offrant une utilisation universelle et égalitaire des possibilités et du potentiel que renferment les TIC modernes et de renforcer les partenariats internationaux dans le domaine de la science et de la technologie.

42. Le développement de l'économie numérique constitue un facteur décisif dans les actions de modernisation et de développement et la croissance économique globale. Les nouveaux modèles d'activité économique et la création de produits et de services d'information doivent jouer un rôle clé, au même titre que l'intégration des diverses couches de la population dans l'activité économique et le développement des relations sociales pertinentes et du capital humain. À cet égard, il est nécessaire de créer un environnement favorable à l'investissement et à l'innovation, ainsi qu'un cadre réglementaire approprié qui inclut les TIC dans les stratégies de développement nationales et sectorielles. Parallèlement, il faut définir la réglementation régissant le développement des TIC parallèlement aux actions d'amélioration de la sécurité et de promotion du développement des technologies numériques.

43. Pour que l'utilisation des TIC produise des effets positifs globaux à long terme dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable, il faut impérativement redoubler d'efforts pour remédier aux disparités entre pays développés et pays en développement dans le domaine des technologies numériques, de leur accessibilité, de leur coût et de leur utilisation. L'élargissement de l'accès aux services de communication à large bande jouera un rôle de premier plan dans ce processus. Il est possible de développer les technologies numériques à la condition, entre autres, que les infrastructures numériques, les plates-formes et

les décisions nécessaires pour édifier une économie numérique efficace, ouverte et sûre soient compatibles, interopérables et évolutives. Les Nations Unies sont l'institution la plus indiquée pour appliquer le droit international et établir une coopération internationale dans le domaine de la gestion globale des infrastructures des TIC, notamment les questions relatives à la réglementation de l'utilisation d'Internet.

44. **M^{me} Cue Delgado** (Cuba), parlant des disparités persistantes entre pays développés et pays en développement concernant l'accès aux TIC, dit que l'émergence de nouvelles technologies telles que l'Internet des objets, les chaînes de blocs, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle, peuvent élargir le fossé numérique si les pays développés n'affichent pas à l'égard des pays en développement la volonté politique et les engagements nécessaires sur les plans du financement, de l'investissement, de la formation, du développement de l'infrastructure, de la diffusion des connaissances, de la propriété intellectuelle et du transfert de technologies.

45. Les TIC doivent être mises au service du développement, de la paix, de la diffusion du savoir et de l'éradication de la pauvreté, de l'analphabétisme et de l'exclusion sociale, et non pas être utilisées comme un instrument de guerre, d'interventionnisme, de déstabilisation, de subversion, d'unilatéralisme et de terrorisme. L'utilisation clandestine et illégale, par des individus, des organisations et des États, des systèmes informatiques d'autres nations pour attaquer des pays tiers, au risque de provoquer des conflits internationaux, ne peut être mise au jour que par la coopération entre tous les États. Il faut donc traiter le cyberspace et l'accès à Internet comme des biens communs de l'humanité faisant l'objet d'une gouvernance démocratique et participative basée sur le droit international et le multilatéralisme.

46. Le Gouvernement cubain s'efforce d'édifier une société de l'information et du savoir ouverte à tous et centrée sur la personne humaine et le développement durable. Ces efforts sont menés malgré le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle. De mai 2017 à mai 2018, les effets du blocus sur les TIC à Cuba ont été durement ressentis dans le secteur des télécommunications, qui a affiché des pertes supérieures à 60 millions de dollars.

47. **M. Alnaqshbandi** (Iraq) dit que les rapides progrès des TIC ont des répercussions économiques et sociales profondes dans nombre de domaines. Pour ne laisser personne de côté, il faut apporter une assistance internationale aux pays en développement, dont son

propre pays. L'Iraq a mis en place une stratégie des TIC pour combler l'écart qui le sépare de pays plus développés. Il s'attache à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche par la mise en place de laboratoires et l'aide aux étudiants méritants. L'Iraq est reconnaissant à la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale pour l'assistance qu'elle lui a fournie.

48. En 2005, le Gouvernement iraquien a créé un ministère distinct chargé de la science et de la technologie. Malheureusement, les mesures d'austérité prises en raison de la chute des prix du pétrole ont forcé les autorités à intégrer ce département ministériel au sein du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Depuis 2014, l'Iraq est également en lutte contre un terrorisme acharné perpétré par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), qui a détruit les installations de recherche et les établissements éducatifs dans les villes tombées sous son contrôle. L'Iraq a besoin de l'appui de la communauté internationale pour reconstruire son infrastructure scientifique et technique.

49. **M. Ríos Sánchez** (Mexique) dit que le rôle fondamental que jouent les TIC dans la vie des individus rend indispensables les actions contre les disparités numériques, notamment entre les femmes et les hommes. L'accès de tous à ces technologies est essentiel. Pour que les TIC aient un impact positif sur la réalisation des objectifs de développement durable, il faut moderniser les infrastructures, les lois et les institutions et développer les capacités afin de créer des écosystèmes numériques de pointe. En 2013, le Gouvernement mexicain a lancé une stratégie numérique nationale pour mettre les innovations technologiques sans cesse renouvelées au service du développement du pays. Selon l'Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne, le Mexique est en tête des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine des services en ligne et deuxième sur le plan de la participation en ligne. Les Nations Unies ont souligné les efforts déployés par le Mexique pour promouvoir la transparence des institutions publiques et la participation des citoyens et pour améliorer la coordination institutionnelle, la transparence et la facilité d'accès aux services en ligne.

50. Les effets potentiels des progrès exponentiels de la technologie et des innovations sur les actions de mise en œuvre du Programme 2030 ont été soulignés lors du troisième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui a été coprésidé par le Mexique et le Japon. Ils constitueront un thème récurrent dans les travaux de

l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du forum politique de haut niveau sur le développement durable et d'autres organes. Toutes les entités et institutions spécialisées des Nations Unies doivent adopter une approche transversale de la question de la technologie, qui est une composante inhérente à tous les objectifs de développement durable.

51. **M^{me} Chen** (Singapour) dit que son pays est convaincu que les technologies nouvelles et émergentes ouvriront la voie à un avenir meilleur pour tous. L'initiative Smart Nation a été lancée par le Gouvernement singapourien en vue de permettre à tout un chacun d'utiliser la technologie de façon autonome et de mener une vie fructueuse et épanouie. En 2018, Singapour a rendu public son Plan concernant l'administration numérique, qui comportait l'initiative Moments of Life visant à offrir dans une application unique tous les services gouvernementaux nécessaires aux Singapouriens à chaque étape de leur vie. Dans le cadre du programme ICT Industry Transformation Roadmaps (Feuilles de route pour la transformation des industries liées aux TIC), les petites et moyennes entreprises du pays bénéficient d'une assistance à la mise en place de capacités numériques. Par ailleurs, le programme SkillsFuture offre des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, y compris une assistance aux personnes risquant d'être déplacées à cause des évolutions technologiques, et une formation en TIC pour les spécialistes des technologies. Le Digital Readiness Blueprint (Programme d'aptitude numérique) a été lancé en 2018 afin de s'assurer que tout le monde dispose d'un accès, des compétences et de la confiance nécessaires pour utiliser les technologies numériques au quotidien. Des programmes d'accès aux services numériques, prévoyant une subvention à l'accès aux réseaux à large bande pour les ménages à faible revenu et une assistance technique aux personnes handicapées, sont en cours de préparation en collaboration avec des entreprises.

52. Si certaines sociétés pourraient considérer avec anxiété les effets des changements technologiques du point de vue de la mobilité de l'emploi, des cybermenaces et des troubles sociaux, l'histoire montre que les défis technologiques peuvent être transformés en atouts.

53. **M^{me} Subhimaros** (Thaïlande) dit que les politiques des TIC mises au service du développement durable doivent toujours tenir compte de la nécessité de promouvoir l'égalité et la participation. La Thaïlande attache une grande importance aux TIC en tant qu'instrument de mise en œuvre du Programme 2030. L'élimination des disparités numériques demeure problématique. Il faut continuer à s'appuyer sur les TIC

pour multiplier les possibilités offertes aux personnes ayant des moyens limités, notamment en milieu rural.

54. Le Gouvernement thaïlandais a mis en œuvre une politique Thaïlande 4.0, envisagée comme modèle économique mettant l'accent non seulement sur la technologie et l'innovation mais aussi sur le renforcement des capacités des personnes de rester au diapason des transformations qui façonnent le monde. Pour garantir la participation et l'accès aux infrastructures numériques, la Thaïlande accélère l'élargissement dans tout le pays des réseaux rapides à large bande et renforce leur accessibilité dans les zones rurales à travers le programme Net Pracharath, qui vise à couvrir tous les villages du pays avant la fin de 2018.

55. Pour promouvoir la transparence et l'efficacité par l'utilisation des technologies numériques dans nombre d'opérations, le Gouvernement assure actuellement la transition vers l'administration en ligne. En outre, la Stratégie de santé en ligne permet de relier les structures de santé et la gestion des données de sauvegarde à tous les hôpitaux du pays. Le Gouvernement thaïlandais continue d'appuyer les actions de promotion de la culture numérique et du commerce en ligne à travers des centres communautaires qui s'attellent à autonomiser les femmes économiquement par le renforcement de leurs capacités et de leurs connaissances dans l'objectif de leur offrir des emplois et des possibilités de création d'entreprises.

56. Dans le cadre de l'initiative Villes intelligentes, la Thaïlande s'efforce d'intégrer la technologie numérique, l'énergie et les transports afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Cette initiative vise à créer 100 villes intelligentes dans les 20 prochaines années. Des actions sont déjà conduites dans trois villes pilotes. Un organisme national de cybersécurité est en voie de création. Il sera chargé d'assurer la prévention contre les menaces à la cybersécurité et la protection des réseaux.

57. Il importe en outre de coopérer plus largement pour faire face aux défis de la cybercriminalité et réduire les risques qu'elle comporte. Dans ce domaine, le rôle de l'Organisation en matière d'établissement de partenariats entre les pays et les acteurs concernés est essentiel. En tant que pays hôte du Bureau régional de l'UIT pour l'Asie et le Pacifique et que membre de son conseil pour la période 2015-2016, la Thaïlande continuera de promouvoir l'utilisation des TIC aux fins du développement durable dans le pays, la région et au-delà.

58. **M. Al-Kuwari** (Qatar) dit qu'il faut mettre la science et les innovations au service de toutes les classes sociales. Le Qatar considère que les TIC sont essentielles au développement. Le Parc de la science et

de la technologie créé au Qatar par la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement communautaire est un incubateur de projets technologiques novateurs. Le Centre de technologie d'assistance de Mada facilite l'accès des personnes handicapées à la technologie.

59. La cybercriminalité et le piratage électronique peuvent miner la confiance qu'inspirent les services Internet. La Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies, adoptée par le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale tenu en 2015 au Qatar, a souligné l'importance des mesures de cybersécurité. Le Qatar se prépare à accueillir en 2019 une conférence internationale sur la cybersécurité. Le pays a lui-même été victime de piratage électronique visant à ternir sa réputation à travers des allégations mensongères conçues comme prétextes pour imposer au pays des mesures unilatérales illégales.

60. **M. Kadiri** (Nigéria) dit qu'il faut absolument combler le fossé numérique et réaliser un accès universel à bas coût à la technologie. Les TIC peuvent apporter des informations et des services à des populations mal desservies, mais aussi améliorer la productivité et promouvoir les innovations. Il faut aussi accorder l'importance requise à l'utilisation productive de ces technologies dans la réalisation des objectifs de développement durable.

61. Le Gouvernement nigérian a lancé une feuille de route nationale sur les TIC pour la période 2017-2020, qui vise à créer 2,5 millions d'emplois grâce à ces technologies et à couvrir l'ensemble du pays avec les réseaux à large bande avec une pénétration de 30 % en 2020. Cette feuille de route a été conçue pour aider à tirer profit des capacités des jeunes et à leur offrir des opportunités, mais aussi à renforcer les activités et les prestations de services grâce au commerce et à l'administration en ligne.

62. La délégation nigériane est consciente que les TIC sont des moteurs essentiels du développement économique et de l'investissement, porteurs d'avantages indirects pour l'emploi et le bien-être social. Le Nigéria favorise le développement et l'utilisation des TIC dans toutes les sphères de l'activité nationale en créant du contenu numérique et des applications informatiques domestiques et en assurant une prestation numérique de services privés et publics. Le secteur des TIC est le quatrième plus grand secteur d'activité du pays. Il représente aujourd'hui 9,8 % du PIB. L'utilisation des TIC au Nigéria favorise la

transparence dans la gouvernance et la fourniture à moindre coût de services publics.

63. Le fossé numérique doit être comblé grâce aux efforts conjoints de tous les acteurs concernés, qui sont appelés à promouvoir une société de l'information ouverte à tous et centrée sur le développement. La délégation nigériane demande aux États Membres et aux Nations Unies de veiller à ce que les avantages que procurent les TIC, y compris les nouvelles technologies, soient accessibles à tous. Il faut, en outre, que les États Membres et les Nations Unies fassent preuve d'un engagement sans faille pour assurer, au moyen des TIC, le rapatriement dans les pays d'origine des biens volés, de manière à réduire les coûts de récupération de ces biens.

64. **M. Momen** (Bangladesh) dit que son pays utilise les TIC comme un instrument efficace de promotion du développement. Au cours de la décennie actuelle, l'accent a été mis sur l'édification d'un Bangladesh numérique et la transformation de l'économie par l'introduction de changements qualitatifs dans la vie des habitants. L'infrastructure des technologies de l'information couvre l'ensemble du pays et le taux de pénétration d'Internet augmente. Des services liés à l'éducation, la santé, l'agriculture et les prestations sociales sont maintenant fournis en ligne. L'introduction de nombreuses prestations de services publics au moyen d'Internet a permis d'accroître la création d'emplois au niveau local, d'améliorer la qualité des services et de réduire la corruption et les abus, contribuant ainsi à la bonne gouvernance.

65. Pour dynamiser son économie rurale, le Bangladesh a donné la priorité au secteur des TIC dans son septième plan quinquennal, réduisant ainsi dans une large mesure les coûts des échanges avec l'économie urbaine et rapprochant les exploitations agricoles des centres de croissance et les services financiers des populations rurales grâce aux services qu'offre Internet. L'accès plus facile des femmes et des habitants des zones rurales aux services financiers a amélioré leur condition économique et réduit les inégalités. La Banque centrale du Bangladesh a joué un rôle central dans l'introduction de services financiers mobiles. Compte tenu de ses importantes ressources marines, le Bangladesh étudie également les modalités d'utilisation des TIC pour promouvoir la croissance de l'économie bleue.

66. Le Bangladesh continue de développer des capacités informatiques par la création de parcs des TIC et l'offre de bourses de recherche et d'avantages fiscaux afin d'encourager l'investissement privé dans le développement de logiciels. En tant que pays vulnérable

aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, le Bangladesh s'attache à utiliser les TIC non seulement pour renforcer sa résilience, mais aussi pour assurer une croissance verte et une industrialisation sans émission de carbone. En mai 2018, le pays a lancé avec succès son premier satellite, *Bangabandu-1*, un exploit qui devrait faciliter l'information de la population sur ces risques et la rendre mieux armée face aux catastrophes naturelles.

67. Les risques de cyberattaques et d'utilisation abusive des TIC peuvent gravement peser sur la paix, la sécurité et le développement à l'échelle internationale. Le Bangladesh s'attelle à créer un écosystème complet de cybersécurité grâce notamment à la promulgation d'une loi sur la sécurité numérique, la création d'une équipe chargée d'intervenir, en coopération avec d'autres pays, en cas d'incident de cybersécurité et la mise en place, à des fins de formation, d'un laboratoire de criminalistique numérique. Un organisme national de cybersécurité est également en voie de création.

68. Compte tenu des risques d'aggravation des inégalités entre et dans les pays du fait des retards technologiques, il est essentiel que la coopération internationale porte sur les problèmes que connaissent les pays en développement pour accéder aux nouvelles technologies, combler le fossé numérique et prévenir et combattre l'utilisation des TIC à des fins criminelles. L'économie numérique est une composante importante de l'économie mondiale et l'aide des partenaires de développement est nécessaire au renforcement des capacités du commerce international. Les Nations Unies peuvent également jouer un rôle fondamental en continuant d'élaborer des normes de sécurité de l'information afin d'assurer une meilleure sécurité du monde numérique.

69. **M. Al-Ghaffli** (Émirats arabes unis) dit que son gouvernement a lancé un portail de gouvernance intelligente dans le cadre de la mise en place de services de très grande qualité conformément à son plan Vision 21. Il a nommé un Ministre de la prospective, un Ministre de l'intelligence artificielle et un Ministre des sciences de pointe. En 2021, le pays expédiera, dans le cadre de la première mission spatiale arabe de son genre, une sonde pour explorer la planète Mars.

70. Dans le cadre des initiatives mondiales de Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, les Émirats arabes unis ont lancé, il y a seulement une semaine, le site web *madrassa.org*, qui est une plate-forme numérique d'apprentissage offrant des contenus scientifiques et mathématiques en arabe. Le Ministre de la prospective a été désigné comme membre du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, récemment créé. En

octobre 2018, les Émirats arabes unis accueilleront le deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui examinera les modalités d'exploitation des données pour réaliser les objectifs de développement durable.

71. **M. Khan** (Pakistan) dit que les technologies d'avant-garde sont très prometteuses, mais que des préoccupations se font jour quant à la possibilité que les innovations technologiques puissent accroître le chômage, contenir les salaires et creuser les inégalités. Une conjugaison bien réfléchie de politiques et de mesures institutionnelles pourrait aboutir à un large partage des bienfaits de l'innovation. Il est également nécessaire d'apporter une assistance technique et de renforcer les capacités de façon efficace et durable selon les besoins particuliers des pays en développement. Le Pakistan attache une grande importance à la mise en œuvre pleine et efficace des documents issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment les dispositions relatives à la gouvernance d'Internet et au renforcement de la coopération. Les gouvernements et les Nations Unies devraient créer un cadre réglementaire et juridique pour faciliter la diffusion et le transfert des nouvelles technologies tout en contribuant à faire face à leurs conséquences négatives.

72. Ces dernières années, le secteur pakistanais des télécommunications a connu une croissance rapide dans le segment mobile, tandis que l'utilisation des réseaux à large bande à des fins domestiques et professionnelles a continuellement progressé. Le Pakistan a créé en 1996 l'Autorité des télécommunications, afin de mettre en place un régime réglementaire équitable pour promouvoir l'investissement, encourager la concurrence, protéger les intérêts des consommateurs et assurer des services de TIC de grande qualité. Le Ministère des télécommunications et des technologies de l'information est l'acteur central pour la planification, la coordination et la direction des actions destinées à initier et à réaliser les programmes et projets relatifs aux technologies de l'information et aux télécommunications dans le but de consolider le développement économique du pays. Le Pakistan a également créé des parcs technologiques de logiciels dans plusieurs plates-formes éducatives et industrielles. La Direction de l'administration en ligne du Pakistan, créée en 2002, a initié plusieurs projets, dont des projets de prestation de services en ligne et de renforcement de la coordination entre les divers organes et entités du Gouvernement.

73. **M^{me} El Hilali** (Maroc) dit que la science, la technologie et l'innovation sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Le

Maroc s'engage à combler le fossé numérique qui pèse sur les pays en développement, notamment les pays africains, à la faveur d'actions nationales et régionales, notamment par le renforcement de la coopération Sud-Sud. À cet égard, le Maroc salue l'initiative du Secrétaire général de mettre en place le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique et apporte son soutien aux efforts qu'il mènera en 2019 pour organiser des consultations régionales, notamment sur le continent africain.

74. En 2017, le Maroc a créé l'Agence du développement numérique, qui est chargée de suivre la mise en œuvre de la stratégie numérique. Le processus de numérisation est un instrument important de création d'emplois et d'amélioration des services. Il est facilité par l'accès accru et à moindre coût à Internet et aux services de téléphonie mobile en milieu rural comme en zone urbaine. Le Maroc enregistre des progrès technologiques significatifs en matière de flux financiers en ligne, ainsi que dans les services bancaires en ligne. En ce qui concerne l'administration en ligne, le Maroc continue d'améliorer ses plates-formes numériques dans le but de transformer radicalement les opérations administratives.

75. Chaque année, le Maroc double le nombre de professionnels du numérique formés, ce qui permettra d'en compter 30 000 en 2020. Les actions prioritaires portent sur l'établissement de liens entre l'université et les services numériques et l'organisation de formations accessibles et gratuites, ainsi que l'investissement dans la recherche, la formation et l'innovation.

76. Le Maroc s'efforce d'amplifier les échanges avec les pays africains dans les secteurs liés aux TIC. C'est à cette fin que plusieurs accords ont été signés à Abidjan entre Maroc Export, la municipalité de Cocody, la Fédération marocaine des technologies de l'information et plusieurs groupes bancaires marocains. Par ailleurs, le Maroc et le Gabon ont signé un accord de coopération sur la formation dans les technologies de l'information, grâce auquel le Maroc certifiera chaque année 5 000 professionnels gabonais. Plusieurs entreprises marocaines et égyptiennes ont participé à la Conférence Jusoor Maroc-Égypte à Casablanca. Tous ces efforts tendent à promouvoir l'investissement et les possibilités de partenariat entre le Maroc et les pays africains frères.

77. Les petites et moyennes entreprises, qui représentent 95 % de l'économie marocaine, doivent être pleinement conscientes de l'importance de la numérisation de leurs opérations. L'accès à Internet, les campagnes de promotion de la culture numérique et des services en ligne figurent parmi les facteurs clés qui permettront aux petites et moyennes entreprises et aux

jeunes de mieux s'intégrer dans la nouvelle ère de l'économie numérique.

78. **M. Gayito** (Éthiopie) dit que les TIC peuvent certes jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030, mais que les pays africains et en développement demeurent moins connectés que les pays développés. Il faut donc redoubler d'efforts pour réaliser l'engagement de ne laisser personne de côté contenu dans le Programme. De plus, les TIC peuvent faire progresser la productivité, réduire les coûts de production, créer des emplois, mais aussi donner lieu à de nouveaux défis pour la société et les décideurs. Il est vital d'adopter des mesures appropriées et coordonnées à tous les niveaux pour porter au niveau le plus élevé les bienfaits des TIC et traiter les problèmes qu'elles posent.

79. Les politiques et stratégies nationales liées aux TIC, adossées aux plans nationaux de développement, sont indispensables pour exploiter les avantages de ces technologies et réaliser les objectifs de développement durable. Les Nations Unies et les autres partenaires de développement devraient aider les États Membres à mettre en œuvre comme il convient les politiques relatives aux TIC. Il faut également établir un partenariat multilatéral pour remédier au fossé numérique et mobiliser les ressources nécessaires au financement des infrastructures des TIC, ainsi que de la recherche et des programmes de développement. Il est en outre essentiel de développer les capacités de recherche et de se donner les moyens d'exploiter les nouvelles technologies. À cet égard, il faut impérativement promouvoir une éducation de qualité et donner aux jeunes et aux personnes occupées les compétences nécessaires dans ce domaine. Le transfert approprié des technologies vers les pays en développement exige des pays développés de respecter les priorités nationales et d'honorer leurs engagements au titre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

80. Conscient du rôle moteur des TIC en matière d'éradication de la pauvreté, le Gouvernement éthiopien a mis en œuvre une politique et une stratégie impliquant ces technologies en collaboration étroite avec le secteur privé et d'autres parties prenantes. Il a exploité le potentiel de développement de ces technologies dans des secteurs tels que l'agriculture, la santé, l'éducation et la fourniture de services. Il s'emploie également à édifier l'infrastructure requise pour améliorer l'accès aux services liés aux TIC et leur qualité. Malgré les progrès modestes enregistrés jusque-là, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour tirer pleinement profit des bienfaits des TIC. Le

Gouvernement éthiopien demeure engagé à mettre en place une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et privilégiant le développement.

81. **M. Mackay** (Biélorus) dit que dans le monde moderne, les technologies numériques permettent de créer des modèles complètement nouveaux de production, de logistique, de commerce et d'activités et de transformer les sphères de la gouvernance d'État, de l'économie, de la santé, de l'éducation et des communications personnelles. Ces technologies apportent des bienfaits énormes, mais créent aussi des problèmes importants qu'il faut régler au niveau mondial par des efforts collectifs et mutuellement avantageux. Le principal problème dans le domaine des TIC reste le fossé numérique entre pays développés et pays en développement qu'il faut absolument combler.

82. Au niveau national, le Biélorus accorde la priorité à l'exploitation du potentiel des technologies numériques aux fins du développement durable. La priorité actuelle est d'établir une véritable économie numérique. Une loi adoptée en 2017 réglemente progressivement les technologies de pointe, ce qui facilite le développement des compagnies liées aux technologies de l'information et des investissements, élimine les barrières à l'utilisation des technologies les plus avancées et facilite la mise en place d'un écosystème novateur. En substance, les autorités ont mis en place les conditions favorisant graduellement la transformation du pays en leader régional de l'économie numérique. Un parc de haute technologie et une plateforme de promotion de la numérisation ont été créés. Le Biélorus forme déjà le plus grand groupe d'activités liées aux technologies de l'information en Europe de l'Est. Les réalisations nationales dans le domaine des technologies de pointe sont reconnues au niveau international. Le Biélorus occupe la première place parmi les pays membres de la Communauté d'États indépendants dans le classement concernant le développement des TIC établi par l'UIT.

83. Le Gouvernement du Biélorus attache également une grande importance à la coopération internationale. Avec ses partenaires, il œuvre activement à intégrer le programme numérique de l'Union économique eurasiennne. En mai 2018, le premier forum numérique eurasienn s'est tenu à Minsk.

84. Au niveau mondial, la transformation numérique peut donner un grand élan à la réalisation des objectifs de développement durable. Les Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour aider les États à cet égard, notamment par une assistance technique et spécialisée dans ce domaine. Il faut aussi se pencher sur les questions liées aux TIC dans le cadre plus large de

l'accès à l'énergie, de l'industrie, de l'agriculture et d'autres technologies, en tant qu'instrument de réalisation du développement durable.

85. **M. Andambi** (Kenya) dit que puisque le niveau de connectivité et d'utilisation des TIC est plus élevé dans les pays développés que dans les pays en développement, il faut redoubler d'efforts afin de ne laisser personne de côté. Comme cela a été souligné dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030, la technologie est un important moyen non financier de mise en œuvre de ces programmes. L'accès à l'information est indispensable au développement socioéconomique, notamment à la fourniture de services publics de qualité. Lorsqu'elles sont déployées efficacement et équitablement, les TIC peuvent autonomiser à la fois les populations et les gouvernements. Le Kenya salue la tenue du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

86. En tant qu'outils d'aide majeurs, les TIC contribuent largement à la croissance économique. Étant donné que les sociétés futures devraient être basées sur le savoir, leur succès passera par l'exploitation efficace des informations pertinentes à des fins de prise de décision. Le Kenya est incontestablement attaché à la création d'une nation s'appuyant sur le savoir. Il est convaincu qu'en adoptant une approche systématique d'exploitation des TIC, il favorisera la croissance économique par la création d'emplois et le renforcement de la fourniture de services.

87. Le Gouvernement kenyan dispose d'un plan directeur national détaillé sur les TIC, qui traite de questions liées à la législation, à la réglementation et aux politiques, ainsi qu'au développement des infrastructures et du capital humain. Ce plan a recensé les rôles respectifs des secteurs public et privé dans la réalisation des objectifs fixés, sachant que ni le Gouvernement ni le secteur privé ne sont en mesure de le faire chacun de son côté.

88. La vision du Gouvernement est de faire du Kenya une plateforme régionale des TIC et de bâtir une économie numérique concurrentielle à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur le partenariat, l'équité et la non-discrimination, la neutralité technologique, la protection et la conservation de l'environnement, la bonne gouvernance et la mise en place de mesures d'encouragement. Le Kenya, qui est pleinement conscient de l'importance de la valorisation du capital humain et de la main-d'œuvre, a beaucoup investi dans la sensibilisation à l'importance des TIC au moyen des établissements d'enseignement.

89. Chacun des 47 comtés du pays est relié à la technologie de la fibre optique, qui a énormément amélioré la qualité de service, facilité l'accès à l'information et multiplié le nombre d'utilisateurs d'Internet à un coût réduit. Le Kenya met en œuvre plusieurs programmes de TIC, dont les Villes technologiques, la formation des jeunes pour la recherche d'emplois en ligne, l'élargissement du système de paiement M-PESA à d'autres services bancaires et le développement de l'administration en ligne. Les TIC ont considérablement simplifié le processus d'enregistrement, de création, puis de fonctionnement des entreprises dans le pays.

90. **M^{me} Chanda** (Zambie) dit que les obstacles rencontrés par les pays en développement pour accéder à des technologies novatrices ont largement contribué au fossé numérique existant entre pays développés et pays en développement. La communauté internationale devrait donner la priorité à l'élimination des disparités numériques entre et dans les pays, entre les femmes et les hommes et entre les garçons et les filles. Si aucun des objectifs du Programme 2030 ne concerne directement les TIC, plusieurs cibles y font référence et le Programme a reconnu leur immense potentiel pour accélérer les progrès, combler le fossé numérique et établir des sociétés du savoir.

91. Bien que les TIC soient un accélérateur du développement socioéconomique, les problèmes liés à leur accessibilité et leur utilisation n'ont pas encore été complètement réglés. L'infrastructure publique et privée des TIC reste inadéquate et fragmentée, ce qui explique le niveau insuffisant de connectivité. C'est la raison pour laquelle la Zambie mettra l'accent sur le renforcement du cadre juridique régissant ces technologies et des infrastructures de fourniture de services et de services en ligne, comme cela a été souligné dans le septième plan national de développement, l'objectif étant de promouvoir l'accès à ces technologies, le commerce en ligne et la mise en réseau de services et d'applications dans le secteur public.

92. La Zambie a lancé la phase II du Projet des tours de communication. Sur un total de 1 009 tours, 318 ont été érigées. L'amélioration de la couverture du réseau qui en résulte permet d'élargir l'utilisation de plateformes électroniques par le public et de renforcer l'efficacité des transactions dans les entreprises et les services gouvernementaux. Une fois achevé, ce projet devrait faire passer la couverture de 85 à 94 %.

93. Des progrès ont été enregistrés dans le lancement du programme de passage au numérique, grâce auquel 55 sites de transmission numérique sur 63 ont été mis en

place, ce qui a amélioré l'accès aux services de télévision numérique dans tout le pays. Le cadre régissant l'octroi des licences a été examiné en vue d'éliminer les barrières à l'entrée sur le marché et de faciliter la concurrence, ce qui a ouvert la voie à l'arrivée de nouveaux opérateurs de réseaux mobiles. Le Gouvernement zambien a également commencé à décomposer la loi no 21 sur les communications et transactions électroniques de 2009 en trois nouvelles lois sur respectivement la cybersécurité, la protection des données et le commerce en ligne. Grâce à ces efforts, le sous-secteur des TIC, le nombre d'abonnées à la téléphonie mobile et le taux de pénétration d'Internet ont connu une croissance importante.

94. L'accès à l'information est autant un droit de l'homme que le droit à l'eau potable ou à des soins de santé à moindre coût. La Zambie réaffirme son engagement à accélérer le progrès humain, à combler le fossé numérique, à édifier une société du savoir et à faire parvenir l'information à l'ensemble de la population. Elle demande à la communauté internationale, notamment au secteur privé, d'établir des partenariats avec le pays pour que l'information soit accessible à tous et non pas à quelques privilégiés seulement.

95. **M. Bilan** (Ukraine) dit que la coopération technique et la diffusion des innovations et des nouvelles technologies peuvent permettre de combler certaines disparités en matière de développement durable. Les mesures prises par le Gouvernement ukrainien pour promouvoir les TIC, dont la fiscalité préférentielle, ont permis d'assurer une croissance de 20 % du secteur au cours de l'année écoulée. Tout en encourageant la coopération entre l'administration, les entreprises, les organisations publiques et la société, l'Ukraine met l'accent sur les domaines prioritaires ci-après: les communications électroniques et l'infrastructure; la confiance et la sécurité; le commerce en ligne; les compétences numériques; l'innovation dans les TIC; les écosystèmes des start-ups et la santé en ligne. De très bons résultats ont été obtenus dans l'utilisation des innovations technologiques pour améliorer les échanges entre l'État et les citoyens ou les entreprises et moderniser les services publics. Ces dernières années, le secteur public s'est appuyé sur les nouvelles technologies pour créer un système d'achats en ligne et un système en ligne de déclaration de revenu, assurer l'accès public aux registres des biens publics et élaborer un mécanisme pour les appels et les requêtes en ligne. Au début de 2018, le Gouvernement a approuvé le Concept de développement de l'économie et de la société numériques en Ukraine pour la période 2018-2020, qui facilitera la transition vers une économie de grande qualité basée sur les technologies avancées.

96. L'introduction des technologies modernes est porteuse de menaces nouvelles. La délégation ukrainienne demande instamment aux États Membres d'accorder plus d'attention à la cybersécurité, à la fois aux niveaux national et mondial, notamment dans le cadre des Nations Unies.

97. **M. Djani** (Indonésie) dit que la technologie joue un rôle fondamental dans le développement économique, mais que la moitié de la population mondiale n'est toujours pas en ligne. Une répartition équitable des bienfaits de la quatrième révolution industrielle signifierait l'élimination des disparités numériques dans et entre les pays. À cet égard, la délégation indonésienne salue la Stratégie du Secrétaire général sur les nouvelles technologies, ainsi que la création du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique.

98. L'accès aux services numériques passe par la mise en place d'un environnement favorable permettant de tirer le meilleur parti des TIC aux fins du développement et par la coopération entre les gouvernements et les divers acteurs concernés. Des efforts devront notamment être consentis pour que les TIC parviennent aux zones rurales et éloignées. Il faudra aussi assurer les financements nécessaires à l'édification de l'infrastructure, l'amélioration de l'accès aux réseaux numériques et l'encouragement des start-ups. L'acquisition de compétences numériques et la sensibilisation à cette question doivent être érigées en priorité, notamment pour les jeunes, les femmes et les filles, les personnes âgées et les professionnels. Des mesures doivent aussi être prises pour atténuer les pertes d'emplois dues à l'introduction de ces technologies et faire face aux menaces touchant à la cybersécurité. Les Nations Unies devraient élaborer des recommandations spécifiques pour faire face aux risques liés aux TIC et à la rapidité des progrès technologiques.

99. **M. Al-Hamar** (Bahreïn) dit qu'en 2017, le Bahreïn s'est classé pour la quatrième année d'affilée premier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans l'Indice d'accès au numérique publié par l'UIT. Le Bahreïn a essayé de diversifier son économie à la suite de la chute des prix du pétrole. Dans son plan Vision 2030, il a défini le futur numérique du pays. Une des mesures prises pour promouvoir les TIC a été d'autoriser la propriété étrangère à 100 % des entreprises. La politique Cloud First encourage les organismes publics à utiliser les plates-formes en ligne pour stocker leurs données. En 2017, la compagnie Amazon Web Services a annoncé qu'elle avait choisi le Bahreïn comme site de son premier centre de données du nuage informatique au Moyen-Orient. Le Bahreïn accueillera également des manifestations internationales

telles que la Semaine de la technologie à Bahreïn et le Forum d'entreprises du Massachusetts Institute of Technology.

100. **M^{me} Seng** (Myanmar) dit que la quatrième révolution industrielle transforme les économies et les sociétés. La communauté internationale doit saisir les occasions qu'offrent les TIC et minimiser les risques potentiels qui y sont associés.

101. Le Myanmar a promulgué en 2013 une loi sur les télécommunications. Le prix d'une carte SIM a considérablement baissé, passant de 1 500 dollars à moins d'un dollar, tandis que la couverture de téléphonie mobile s'étend à une très grande vitesse. Dans la politique économique de 2016, la priorité du Gouvernement est allée au secteur des TIC. Les autorités ont mis en place une stratégie des communications numériques, un système d'administration en ligne et un système de données sur les cartes d'identité. Le Gouvernement s'efforce d'utiliser les TIC pour réduire la pauvreté et les inégalités, promouvoir les capacités humaines et bâtir une société du savoir. Il a notamment mis en place des systèmes de santé en ligne, de formation numérique et de services financiers en ligne. Il s'emploie également à améliorer l'infrastructure numérique en coopération avec des partenaires de développement et des investisseurs afin d'élargir l'accès aux services financiers. Le Gouvernement a créé un comité directeur de l'administration en ligne et un comité de développement de l'économie numérique et élaboré un plan de développement de l'économie numérique couvrant les secteurs de l'agriculture, du tourisme et des petites et moyennes entreprises.

102. La communauté internationale doit tenir compte des menaces qui accompagnent les progrès des TIC. Le Gouvernement du Myanmar élabore un projet de loi sur la cybercriminalité et les éléments de preuve électroniques. Il s'engage à mettre en place des cadres d'action et réglementaire pour assurer l'accès à moindre coût aux services des TIC et se félicite du lancement de la Banque de technologies pour les PMA. Pour combler le fossé numérique et fournir un accès universel et abordable à Internet afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra développer les infrastructures, promouvoir la culture numérique et renforcer les capacités, l'investissement, le financement et la coopération internationale multipartite.

103. **M. Gough** (Brésil) dit que la technologie est un élément transversal du Programme 2030 et un outil fondamental de réalisation de ses objectifs et cibles, qui peut promouvoir l'insertion sociale, la croissance

économique et les solutions respectueuses de l'environnement. Il est malheureux que l'accès aux TIC demeure limité, que le rythme de transfert technologique soit si lent et que le fossé numérique s'élargisse encore plus dans et entre les pays. Il y a donc lieu de renforcer la coopération internationale et d'établir des partenariats multipartites afin de mettre en œuvre des politiques efficaces, de dynamiser les mécanismes multilatéraux existants tels que la Commission de la science et de la technique au service du développement et le Mécanisme de facilitation des technologies, et de renouveler les engagements pris au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le renforcement des capacités nationales revêt une importance cruciale. Il doit être dirigé par les pays eux-mêmes, répondre à leurs besoins particuliers, être conforme aux stratégies et priorités nationales de développement durable et accorder la priorité aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées.

104. Le Brésil a modernisé sa législation sur les TIC et mis en place un cadre juridique sur la science, la technologie et l'innovation dans le but d'établir des passerelles entre le secteur privé et les institutions scientifiques. La Stratégie brésilienne de transformation numérique a été lancée en mars 2018. Elle vise à rationaliser les politiques publiques portant tout particulièrement sur les nouvelles technologies. En août 2018, le président brésilien a signé une nouvelle loi générale sur la protection des données. L'utilisation des TIC soulève des questions complexes touchant à l'emploi, la réglementation, la fiscalité, la vie privée et l'éthique. Ces questions doivent être traitées dans des instances multilatérales au sein des Nations Unies, avec la participation de tous les pays et en mettant l'accent sur le dialogue avec les pays en développement. Il faut aussi agir pour renforcer les mécanismes existants des Nations Unies tout en évitant les activités redondantes. La création de la Banque de technologies pour les PMA est une initiative positive.

105. **M. Jauwan** (Arabie saoudite) dit que la communauté internationale doit être pleinement consciente des effets positifs comme de l'impact négatif de l'utilisation des TIC. L'utilisation des technologies est aujourd'hui une exigence pour les jeunes en recherche d'emploi. Le recours limité à ces technologies pèse négativement sur l'emploi et le niveau de vie de la population. Les Nations Unies et la communauté internationale sont appelées à redoubler d'efforts pour que chacun ait le droit d'accéder aux TIC modernes. L'Arabie saoudite œuvre à faire bénéficier toute la population des bienfaits de ces technologies. Internet est accessible sur l'ensemble du territoire national. Le plan Vision 2030 vise à mettre les TIC au service de

l'accroissement de la productivité et de la compétitivité dans tous les secteurs de l'administration et dans les entreprises.

106. Le Gouvernement saoudien partage les préoccupations exprimées concernant la cybersécurité. Il a créé une Autorité nationale de la cybersécurité et une Fédération nationale de la cybersécurité et de la programmation. Il est fier de noter que l'Arabie saoudite est rentrée dans le Guinness des records grâce au Hadj Hackathon 2018 (concours d'innovation et de technologie). Le pays reste attaché à la coopération internationale pour lutter contre l'exploitation des enfants au moyen d'Internet et les autres violences commises contre eux.

La séance est levée à 18 h 5.